

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS

**ARRETE PERMANENT**

N°2024 - 09295

« Habilitation aux fins de visionnage  
des images de vidéoprotection »

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1

**Vu**, l'arrêté préfectoral en vigueur portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Villeparisis,

**Vu**, la demande d'autorisation d'exploitation d'un dispositif de vidéoprotection formulée le 17 novembre 2014 par le Maire de la commune de Villeparisis, (77270)

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2015 approuvant le déploiement de la vidéoprotection urbaine à Villeparisis,

**Considérant**, qu'il y a lieu de régler l'accès à la visualisation des images du système de vidéoprotection,

**Considérant**, qu'il y a lieu d'habiliter nominativement les agents en fonction du type d'accès aux images et à la vidéo-verbalisation,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

Annule et remplace l'arrêté permanent n°2023 – 07621 en date du 20 février 2023.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de visionnage des images du système de vidéosurveillance est donnée à **Madame MELE Anna**, Brigadier-Chef Principal agréée et assermentée, affectée à la Direction de la Police Municipale aux fins d'accéder aux images en temps réel, à la relecture à posteriori, à la vidéo-verbalisation en temps réel et le cas échéant à l'extraction sur une demande d'un Officier de Police Judiciaire territorialement compétent.

**ARTICLE 3 :**

Cette délégation s'exerce sous l'autorité du Maire, responsable du système de vidéosurveillance.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240528-PM24\_09295-AI  
Date de télétransmission : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Villeparisis sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux

Fait à Villeparisis, le 21 mai 2024

**Le Maire,  
Frédéric BOUCHE**

Notifié le .....  
Signature de l'agent MELE Anna

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Frédéric Bouche". The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "VILLEPARISIS" at the top and "Mairie de VILLEPARISIS" around the bottom edge. In the center of the stamp, there is a heraldic emblem featuring a rooster and a sun.